

**SEANCE ORDINAIRE DU 17 NOVEMBRE 2016**

---

**Président :** M. Cédric VINCENT  
**Vice-président e :** Mme Bénédicte MARMY  
**Secrétaire :** Mme Olga VILLARRUBIA  
**Membres :** M. Christian FLURY, M. Muharrem TEMEL

**Sont présents :**

M. Thierno BARRY, Mme Jeanne BENCKER, Mme Vally CARTER, Mme Martine CASUTT, M. Nicolas CLEMENCE, M. Michele COLLEONI, M. Armando COUTO, M. Thierry DEROBERT, Mme Monica DE VECCHI, M. Jean FONTAINE, M. Thierry FRANCIOLI, Mme Corinne GACHET CREFFIELD, Mme Sandrine GILLIERON, Mme Virginie GLASSEY, M. Roger GOLAY, M. Yannick HANIFI, M. Alain MATHIEU, M. Eric MAUGUÉ, M. Julien NUROCK, M. Yves PAGE, M. Steeve RAY, M. Kevin REICHENBACH, M. Bruno REOLON, M. Jean-Daniel REYMOND, Mme Céline ROSSELET, Mme Nancy RUERAT, M. Damien SIDLER, Mme Nathalie VERGAIN

**Excusés :**

M. Thierry AESCHBACHER, M. Christian FLURY, Mme Laure GRIVET, M. Christian HAAS, Mme Bénédicte MARMY, M. Martial VAN DER LINDEN

**Assistent à la séance :** M. Stéphane LORENZINI, Maire  
M. Damien BONFANTI,  
M. Frédéric RENEVEY, Conseillers administratifs  
Mme Odile DE GARRINI, Secrétaire générale  
Mme Erika CRISAFULLI, secrétaire

**ORDRE DU JOUR :**

- 1) Approbation de l'ordre du jour
- 2) Approbation du procès-verbal de la séance du 20 octobre 2016
- 3) Communications du Bureau
- 4) Communications du Conseil administratif
- 5) Propositions du Conseil administratif
- 6) Projets de délibération du Conseil administratif
  - a) Chemin du Bac-Tronçon Maisonnettes/Fort-de-l'Ecluse - Mise en séparatif et réfection de la chaussée - Crédit d'investissement (Fr. 907'000.--) (072 – 16.11) **p. 526** **Entrée en matière**
  - b) Avenue du Plateau - Mise en séparatif et réfection de la chaussée - Crédit d'investissement (Fr. 2'315'000.--) (073-16.11) **p. 526** **Entrée en matière**

## Séance ordinaire du 17 novembre 2016

- c) Mairie de Lancy - Rénovation partielle du bâtiment - Crédit d'étude (Fr. 120'000.--) (074-16.11) **p. 527** **Entrée en matière**
- d) Radiation de servitudes croisées au chemin de l'Avenir (075-16.11) **p. 528** **Entrée en matière**
- 7) Commission des travaux et constructions –  
Séance du 31 octobre 2016 -  
Rapporteur : Mme Corinne GACHET CREFFIELD**  
Rampe du Pont-Rouge – Chemin des Vieux-Chênes – Secteur Pâquerettes/Ormeaux – Etude de circulation et réfection de la chaussée – Crédit d'étude (067-16.10) (Fr. 137'000.--) **p. 529** **Arrêté**
- 8) Commission de l'aménagement du territoire –  
Séance du 2 novembre 2016 –  
Rapporteur : Mme Corinne GACHET CREFFIELD**  
Préavis à l'avant-projet de loi modifiant la loi 10788 relative à l'aménagement du quartier Praille-Acacias-Vernets (PAV) (071-16.10) **p. 531** **Arrêté**
- 9) Commission sociale - Séance du 1<sup>er</sup> novembre 2016 -  
Rapporteur : M. Yves PAGE**  
Présentation de la nouvelle responsable du bénévolat, Mme Etienne-Warynski **p. 532** **Information**
- 10) Motion des groupes Socialiste, Les Verts et PDC intitulée « Des facilités pour l'engagement associatif à Lancy »** **p. 533** **Vote**
- 11) Commission des sports - Séance du 11 octobre 2016 -  
Rapporteur : M. Bruno REOLON**
- a) Audition du Ski club de Lancy **p. 540** **Information**
- b) Bilan des activités estivales sportives, culturelles et sociales **p. 541** **Information**
- c) Rapport de la Cour des comptes sur la Fondation des Evaux **p. 542** **Information**
- d) Bilan Tuttisports édition 2016 **p. 543** **Information**
- e) Divers
- 12) Commission du développement durable –  
Séance du 12 octobre 2016 –  
Rapporteur : M. Alain MATHIEU**
- a) Présentation de Mme Sandrine MICHAILLAT, nouvelle cheffe des espaces verts de la Ville de Lancy **p. 544** **Information**
- b) Démarche de production des plantes en respect avec les critères « Bio le Bourgeon » **p. 544** **Information**
- c) Etat d'avancement du parc de l'Adret **p. 545** **Information**
- d) Concours Nature en ville et projets associés **p. 545** **Information**
- e) Offre Unireso **p. 546** **Information**
- 13) Commission des travaux et constructions –  
Séance du 31 octobre 2016 -  
Rapporteur : Mme Corinne GACHET CREFFIELD**
- a) Visite du chantier Mégaron **p. 546** **Information**
- b) Divers

**Séance ordinaire du 17 novembre 2016**

- 14) **Commission sociale - Séance du 1<sup>er</sup> novembre 2016 -**  
**Rapporteur : M. Yves PAGE**  
Présentation de l'Association VIVA **p. 547** **Information**
- 15) **Commission conjointe de l'aménagement du territoire et sociale**  
**Séance du 2 novembre 2016 –**  
**Rapporteur : Mme Virginie GLASSEY**  
Planification territoriale de la petite enfance et enfance sur la commune **p. 548** **Information**
- 16) **Commission de l'aménagement du territoire –**  
**Séance du 2 novembre 2016 –**  
**Rapporteur : Mme Corinne GACHET CREFFIELD**  
a) Point de situation sur la réouverture du PLQ Semailles développé par l'association Les Passereaux **p. 548** **Information**  
b) Divers
- 17) **Résolution « Pour une accessibilité concertée et cohérente au quartier des Semailles** **p. 549**
- 18) **Commission des finances et du logement –**  
**Séance du 7 novembre 2016**  
**Rapporteur : M. Jean-Daniel REYMOND**  
a) Présentation du RIE III (Projet du Conseil d'Etat) **p. 551** **Information**  
b) Présentation du plan quadriennal pour Lancy **p. 552** **Information**  
c) Divers
- 19) **Propositions individuelles et questions** **p. 553**
- 20) **Questions du public** **Annexe**

\* \* \* \* \*

M. VINCENT : Mesdames, Messieurs les Conseillers municipaux, je vous salue. Je salue le Conseil administratif, Madame la Secrétaire générale, Madame la secrétaire du Conseil municipal. Je salue également les employés communaux présents ou passés, le public et les représentants de la presse.

Avant d'entamer l'ordre du jour, je souhaiterais rendre hommage à M. Pierre-André Bise, qui nous a quittés en date du 13 novembre dernier.

Pour ceux qui ne connaissent pas ou mal Pierre-André, il était entré au service de la commune le 1<sup>er</sup> juillet 1988, en qualité de responsable administratif de la Protection civile. Le 1<sup>er</sup> juillet 1997, en plus de cette fonction, il est nommé aussi responsable de la Police municipale. Le 1<sup>er</sup> juillet 1998, il était nommé chef du service communal de la sécurité et l'année suivante désigné délégué à la défense générale de la Ville de Lancy. M. Pierre-André Bise avait pris sa retraite le 30 novembre 2010 après 22 ans de fidélité à notre commune.

## Séance ordinaire du 17 novembre 2016

Il était aussi pour moi un camarade des Vieux-Grenadiers, et il était surtout pour notre Conseiller administratif, Frédéric RENEVEY, son beau-père.

Je suis, je crois que je peux dire nous sommes tous en pensées avec sa famille et je vous invite à observer une minute de silence en sa mémoire.

*L'assemblée se lève et observe une minute de silence.*

M. VINCENT : je vous remercie. J'excuse l'absence ce soir de M. AESCHBACHER, M. FLURY, M. HAAS, Mlle MARMY et M. VAN DER LINDEN.

### 1) APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

---

M. VINCENT : plusieurs changements m'ont été demandés, dont je vous fais part.

Le premier de ces changements touche le point 10) de notre ordre du jour : *motion des groupes Socialiste, Les Verts et le PDC intitulée « Des facilités pour l'engagement associatif à Lancy »*. J'ai reçu une demande formelle de la part du parti des Verts pour que leur nom figure en première position de cette motion de groupes, soit « *Motion des groupes Les Verts, Socialiste et PDC (...)* ». Si quelqu'un s'oppose à cette demande, je l'invite à se manifester. Si ce n'est pas le cas, nous prenons note de cette modification.

Ensuite, vous avez trouvé sur vos bureaux une résolution. Cette résolution étant rattachée au point 16) de l'ordre du jour, je vous invite à l'intégrer tout de suite après ce point 16) et donc à la mettre en point 17).

Ce soir, nous avons l'un des piliers de ce Conseil municipal qui nous quittera à la fin de la séance et nous aurons donc un petit moment d'hommage qui prendra place à la suite des propositions individuelles et questions.

Si vous n'avez pas de commentaires ou remarques, je vous invite à accepter ces modifications en levant la main.

- **L'ordre du jour est approuvé avec ces modifications.**

### 2) APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 20 OCTOBRE 2016

---

Le procès-verbal est approuvé.

### 3) COMMUNICATIONS DU BUREAU

---

M. VINCENT : je transmets une lettre à notre Secrétaire pour lecture.

**Séance ordinaire du 17 novembre 2016**

Mme VILLARRUBIA : Lettre de Monsieur Roger GOLAY

*« Monsieur le Président,*

*Par ce courrier, je vous prie de prendre acte de ma démission du Conseil municipal de la Ville de Lancy à l'issue de la séance du 17 novembre 2016.*

*En effet, mes nombreuses activités dues à mon mandat de Conseiller national m'empêchent de poursuivre avec assiduité ma fonction de Conseiller municipal. Dès lors, j'ai pris la décision de démissionner.*

*Durant toutes mes années passées au Conseil municipal, j'ai eu la chance de côtoyer, tous partis confondus, des gens formidables et très engagés pour le bien de la commune. C'est donc avec un grand regret que je vais vous quitter sachant, toutefois, que nous aurons l'occasion à maintes reprises de nous revoir lors des différentes manifestations municipales qui animent notre belle commune.*

*Aussi, je tiens à remercier le Conseil administratif, Madame Odile De Garrini, Madame Erika Crisafulli et tous les autres membres du personnel de la commune pour leur engagement, leur disponibilité et leur gentillesse.*

*Avec mes cordiales salutations.*

*Roger GOLAY »*

M. VINCENT : le remplaçant de M. Roger GOLAY, M. Thierry BRUNIER, prêtera serment au début de la prochaine séance du Conseil municipal, n'ayant pas été avisé qu'il pouvait le faire dès ce soir.

**4) COMMUNICATIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF**

---

M. LORENZINI : j'ai une information que vous trouverez sur vos places, il s'agit de la réponse à la question écrite de M. REOLON relative au rodéo urbain aux Palettes qui sera, comme le règlement le précise, intégrée au procès-verbal.

*« QUESTION ECRITE*

*Présentée par le groupe MCG*

*« Rodéos urbains aux Palettes – Qu'est-ce qui a été entrepris et quelles suites ? »*

*Un courrier des lecteurs paru dans la Tribune de Genève du 22 septembre 2016 interrogeait sur la performance des caméras de surveillance qui devraient permettre l'identification des voitures, dont les pilotes se livrent à des rodéos urbains dans le quartier des Palettes.*

*Le rédacteur de ce courrier des lecteurs, un ancien conseiller municipal de la ville de Lancy, avait déjà exposé la problématique de ces rodéos alors qu'il siégeait dans la commission de la sécurité. Il avait transmis ses doléances il y a quelques années de cela.*

*A l'évidence, ces agissements se poursuivent et leurs auteurs semblent échapper à toute forme de sanction.*

**Séance ordinaire du 17 novembre 2016**

*Par conséquent, nous demandons au Conseillers administratif en charge de la sécurité d'éclairer le Conseil municipal sur :*

- *Enumération des mesures concrètes prises depuis la première annonce pour lutter contre ces rodéos urbains.*
- *Nous informer sur le nombre de contrôles vitesse effectués par les forces de police sur le tronçon de route concerné (contre-route de l'avenue des Communes-Réunies).*
- *Nombre d'automobilistes verbalisés, respectivement le nombre de permis de conduire retirés. (c'est avec la précision que la Police cantonale est à même d'extraire ces chiffres de leurs bases de données).*
- *Enfin, décrire quelles mesures concrètes il entend mettre en place pour lutter contre ce fléau.*

*Que le Conseiller administratif en charge de la sécurité soit remercié pour les réponses détaillées qu'il apportera à nos interrogations.*

Réponse du Conseil administratif :

*« Monsieur,*

*Le Conseil administratif a pris connaissance de votre question écrite du 7 octobre 2016, concernant l'objet cité en titre.*

*Après examen de la situation, nous pouvons vous préciser ce qui suit :*

*En date du 17 juillet 2016, la police municipale a effectivement reçu un courriel de la part de M. Bernard TOMASELLI, se plaignant de courses de motos ou voitures sur la contre-route des Communes-Réunies et le giratoire des Palettes, le week-end entre 1 heure et 5 heures 30.*

*Pour raison de compétence, la police a transmis une réquisition aux postes de gendarmerie de Lancy/Onex et Carouge. Il convient de préciser que la plainte concernait un horaire qui n'est pas couvert par la police municipale.*

*Le chef de poste de la gendarmerie de Lancy/Onex a indiqué que des contrôles avaient été effectués par Police Secours. Le nombre précis de ces contrôles ne nous a pas été communiqué, de même que celui de verbalisations ou retraits de permis éventuels.*

*La gendarmerie cantonale nous a toutefois informé n'avoir reçu aucun appel à ce sujet au 117, entre le 17 juillet et le 13 octobre 2016. Du côté de la Ville de Lancy, hormis la plainte réitérée d'un représentant de votre groupe politique, nous n'avons à ce jour reçu ni téléphone ni courrier à ce sujet.*

*Des appareils enregistrant la vitesse des véhicules ont toutefois été installés sur la contre-route des Communes-Réunies. Nous n'avons à ce jour pas le résultat de ces enregistrements.*

*Nous vous prions de croire, Monsieur, à l'expression de nos sentiments distingués.*

*Au nom du Conseil administratif  
Le Conseiller administratif délégué à la sécurité  
Frédéric RENEVEY »*

## Séance ordinaire du 17 novembre 2016

M. LORENZINI : vous avez également reçu sur vos tables deux flyers déposés par des associations lancéennes qui organisent des manifestations ces prochains jours.

### 5) PROPOSITIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF

---

Il n'y en a pas.

### 6) PROJETS DE DELIBERATION DU CONSEIL ADMINISTRATIF

---

#### a) Chemin du Bac – Tronçon Maisonnettes/Fort-de-l'Ecluse – Mise en séparatif et réfection de la chaussée – Crédit d'investissement (Fr. 907'000.--) (072-16.11)

=====

M. LORENZINI : il s'agit de la suite du travail de mise en séparatif du quartier du Plateau à Lancy. Nous avons déjà fait toute une série d'interventions. Nous sommes en cours de travaux sur le tronçon Maisonnettes actuellement et ce prochain tronçon permettra d'aller de l'avant avec ce processus relativement lent puisqu'il s'étale sur plusieurs années dans le but de finaliser la mise en séparatif du réseau communal. Il s'agit d'un investissement estimé à Fr. 907'000.--.

M. VINCENT : il y a une demande de renvoyer cette délibération à la Commission des travaux. Avez-vous des commentaires ou remarques à faire ? Si ce n'est pas le cas, si vous êtes d'accord avec l'envoi à la Commission des travaux, je vous prie de lever la main.

*Le renvoi en Commission des travaux et constructions est accepté à l'unanimité, soit par 30 oui, 0 non, 0 abstention, avec renvoi à la Commission des travaux et constructions.*

M. VINCENT : je précise que ce soir vous êtes 30, donc une majorité à 16.

#### b) Avenue du Plateau – Mise en séparatif et réfection de la chaussée – Crédit d'investissement (Fr. 2'315'000.--) (073-16.11)

=====

M. LORENZINI : il s'agit également de la mise en séparatif du quartier du Plateau, mais cette fois-ci sur une avenue plus importante et plus longue pour laquelle se superposent, en sus de la mise en séparatif, des travaux liés à la régulation du trafic du quartier du Plateau, lesquels font suite à une étude de mobilité qui recommande la mise en sens unique de cette avenue dans le sens sortant, soit du chemin des Maisonnettes en direction de la route de St-Georges.

Il sera également procédé sur cette route à une amélioration des trottoirs avec la création d'une piste cyclable en sens inverse à la circulation, également dans le but de la future construction de l'école des Marbriers, qui se situera le long de cet axe.

**Séance ordinaire du 17 novembre 2016**

M. VINCENT : il y a une demande de renvoi en Commission des travaux. Si personne ne souhaite prendre la parole, nous allons passer au vote. Les personnes qui sont d'accord de renvoyer cet objet à la Commission des travaux, sont priées de lever la main.

*Le renvoi à la Commission des travaux et constructions est accepté à l'unanimité, soit par 30 oui, 0 non, 0 abstention.*

**c) Mairie de Lancy – Rénovation partielle du bâtiment – Crédit d'étude (Fr. 120'000.--)**  
=====

M. LORENZINI : il s'agit du bâtiment où nous nous situons actuellement qui a été bâti, à l'époque, par Charles Pictet de Rochemond. Cette bâtisse, qui est classée, est propriété de la Ville de Lancy depuis 1919 et est devenue le siège de la Mairie dès 1921. Ce bâtiment a fait l'objet de réparations ou de transformations importantes dans les années 60 et depuis plus aucuns travaux n'ont été réalisés.

Dans le cadre du projet d'investissement quadriennal lié au changement des fenêtres, vous avez d'ores et déjà validé le principe de remplacer les fenêtres de ce bâtiment selon les règles liées aux monuments et sites. Il s'avère que ce bâtiment présente quand même de grosses lacunes en matière d'isolation et nous allons profiter de faire des travaux complémentaires en isolant la toiture, dès lors que nous venons de vider entièrement l'espace situé dans les combes qui était dévolu aux archives de la commune, lesquelles ont pu être transférées dans le nouveau bâtiment administratif. Ces travaux sont dès lors plus aisés à réaliser.

Une réflexion a été menée pour savoir si les travaux devaient être de plus grande importance, notamment en réorganisant les locaux qui accueillent un certain nombre de services de l'administration communale, en sus de la salle du Conseil municipal et du Conseil administratif. Il a été décidé que, pour des raisons budgétaires et étant donné que ces locaux donnent, même si ce n'est pas au goût du jour, satisfaction, la répartition intérieure des locaux resterait en l'état et on se contenterait donc de rénover la toiture, ainsi que les installations techniques, principalement les installations de ventilation qui sont en fin de vie.

M. VINCENT : il y a donc une demande de renvoi à la Commission des travaux.

M. SIDLER : les Verts ont un souhait lors de l'étude en commission, c'est que l'on évalue quand même la question de cette salle entre autres, et des locaux qui sont attenants à cette salle. On a entendu que cela faisait depuis les années 60 qu'il n'y avait pas eu de rénovation lourde. Je pense que l'on est plusieurs ici à se dire, en pratiquant cette salle et si l'on visite d'autres salles de Conseil municipal, qu'on n'est pas forcément dans les meilleures conditions.

L'idée n'est pas de faire de grandes dépenses, mais en tout cas d'éviter que, lors de nouveaux travaux, on empêche des rénovations futures qui nous permettraient d'avoir un espace de travail, au niveau du Municipal, plus agréable.

Je pense qu'il serait bien qu'en commission, le Conseil municipal, pas uniquement le Conseil administratif, mais le Conseil municipal réfléchisse à son cadre de travail et évalue s'il n'y a pas des besoins pour avoir des conditions de travail plus agréables.





**Séance ordinaire du 17 novembre 2016**

- I. *D'accepter la radiation des servitudes croisées « Interdictions diverses », concernant la hauteur des constructions, au profit et à charge des parcelles 143, 144, 146, 147, 148 et 3370, propriété de la Ville de Lancy, et sur les parcelles situées sur le territoire de la Ville d'Onex le long du chemin de l'Avenir.*
- II. *De charger le Conseil administratif de désigner deux de ses membres pour la signature des actes relatifs à cette opération.*

***L'arrêté 075-16.11 est accepté à l'unanimité, soit par 30 oui, 0 non, 0 abstention.***

**7) COMMISSION DES TRAVAUX ET CONSTRUCTIONS – Séance du 31 octobre 2016**  
**Rapporteur : Mme Corinne GACHET CREFFIELD**

---

**Rampe du Pont-Rouge – Chemin des Vieux-Chênes – Secteur Pâquerettes/Ormeaux – Etude de circulation et réfection de la chaussée – Crédit d'étude (Fr. 137'000.--) (067-16.10)**

=====

Mme GACHET CREFFIELD présente le sujet : la demande de crédit d'étude couvre deux dossiers ; tout d'abord cela concerne l'étude pour la réfection complète de la rampe du Pont-Rouge, mais également l'étude pour la mise en conformité de la place des Ormeaux en zone 20 km/h.

Concernant la rampe du Pont-Rouge, il s'agira d'étudier l'aménagement des trottoirs et bordures, le rehaussement des bordures à l'arrêt des TPG, afin de répondre aux normes pour les personnes à mobilité réduite, la sécurisation de la piste cyclable et la réfection complète de la rampe avec les mesures relatives au bruit.

Pour l'aménagement de la place des Ormeaux, il faudra, dans le cadre de l'étude, prendre en considération le bilan de la zone 20, ainsi que les trois études sur la circulation du chemin des Pâquerettes, du futur PLQ de Surville et du futur quartier de l'Adret. Une nouvelle enquête va être menée auprès des utilisateurs du chemin des Pâquerettes afin d'établir non seulement un comptage du trafic, mais également d'identifier les itinéraires des utilisateurs.

Un commissaire rappelle qu'il faudra rester prudent sur la vision de la DGT quant à l'utilisation du chemin des Pâquerettes comme chemin de déstagement de la route de Chancy.

Le crédit d'étude de Fr. 137'000.-- est préavisé favorablement à l'unanimité par les membres de la commission.

M. MATHIEU : je profite d'avoir la parole pour excuser Mme Laure GRIVET pour son absence ce soir, j'ai oublié de le faire en début de séance.

Les Verts voteront ce crédit d'étude mais seront attentifs à la suite à donner à la place des Ormeaux.

Cet arrêté est découpé en deux volets. Celui de l'amélioration de la chaussée et de la mobilité douce que nous approuvons pleinement, et la poursuite de l'étude concernant la zone 20 qui nous laisse sceptiques. Le périmètre évoqué est beaucoup trop large.

## Séance ordinaire du 17 novembre 2016

Les Verts tiennent à une diminution du trafic et à une limitation de la vitesse adaptée à cette zone résidentielle. La zone 20 nous semble appropriée pour cet espace qui est avant tout de proximité, et utilisée par quantité d'enfants sur le chemin de l'école.

Ces deux arguments nous semblent suffisants pour ne pas continuer une quelconque étude concernant la provenance de voitures traversant les Ormeaux ou élargir ladite étude. Une véritable zone 20 avec de véritables chicanes rendant ce passage moins attractif que les grands axes préserveront la Vendée d'un flot de voitures et rendront à ce quartier de Lancy la tranquillité qu'il mérite.

Sauf preuve du contraire, les Verts sont pour une vraie zone 20 pour ce projet.

**M. VINCENT :** si personne ne souhaite plus prendre la parole, je vous invite à vous prononcer sur cet arrêté.

*Vu l'étude de circulation réalisée en 2010 dans le but d'améliorer la sécurité à la place des Ormeaux et au chemin des Pâquerettes ;*

*Vu la possibilité, pour ce faire, de modifier le carrefour rampe du Pont Rouge/chemin des Vieux-Chênes, ainsi que le flux de circulation sur le haut de la rampe du Pont Rouge ;*

*Vu qu'il est également prévu, dans le cadre de cette étude, de sécuriser les cycles à la montée de la rampe du Pont Rouge ;*

*Vu que la chaussée a été identifiée comme devant être assainie d'un point de vue phonique, et qu'elle est relativement dégradée ;*

*Vu le rapport de la Commission des travaux et constructions, séance du 31 octobre 2016 ;*

*Sur proposition du Conseil administratif,*

*Le Conseil municipal*

### DECIDE

à l'unanimité, soit par                      oui /                      non /                      abstentions

1. *d'ouvrir au Conseil administratif un crédit d'étude de Fr. 137'000.— pour finaliser l'étude de circulation destinée à améliorer la sécurité à la place des Ormeaux et au chemin des Pâquerettes, ainsi que pour rénover la chaussée à la rampe du Pont-Rouge ;*
2. *de comptabiliser cette dépense au compte des investissements, sous la rubrique 62.501 ;*
3. *de porter cette somme au bilan, sous la rubrique 62.141 ;*
4. *en cas de réalisation du projet, ces frais d'étude seront intégrés au crédit de réalisation et seront amortis conjointement en 20 ans, sous la rubrique 62.331 ;*
5. *de prévoir, au cas où le projet ne se réaliserait pas, un amortissement de 5 annuités dès l'année qui suit l'abandon du projet, sous la rubrique 62.331.*

**L'arrêté 067-16.10 est accepté à l'unanimité, soit par 30 oui, 0 non, 0 abstention.**

**Séance ordinaire du 17 novembre 2016****8) COMMISSION DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE – Séance du 2 novembre 2016 –  
Rapporteur : Mme Corinne GACHET CREFFIELD****Préavis à l'avant-projet de loi modifiant la loi 10788 relative à l'aménagement du quartier  
Praille-Acacias-Vernets (PAV) (071-16.10)**  
=====

Mme GACHET CREFFIELD présente le sujet : l'objectif de cette modification est de revoir la proportion attribuée entre logements et emplois dans ce futur quartier.

Au vu de la crise du logement, le Conseil d'Etat a proposé de modifier le ratio logement versus emploi en passant ainsi de 2 logements pour 1 emploi. Cela signifie qu'il y aurait 6200 nouveaux emplois pour 12'400 nouveaux logements.

Il est également maintenant prévu d'inclure des logements en PPE dans la zone afin d'apporter de la cohérence au niveau économique et une meilleure mixité sociale.

Un commissaire est étonné de voir qu'il est prévu des logements en catégorie PPE en DDP car ce système, même s'il est très populaire en Angleterre, prévoit qu'au bout de 100 ans l'immeuble n'appartient plus au propriétaire. M. BONFANTI explique que ce système permet de baisser considérablement le coût à l'achat puisque le terrain n'a pas besoin d'être acheté.

Le préavis est voté favorablement à l'unanimité des commissaires.

M. VINCENT : si personne ne souhaite prendre la parole, nous procédons au vote de cet arrêté.

*Vu la loi N° 10788 relative à l'aménagement du quartier « Praille-Acacias-Vernets », adoptée par le Grand Conseil le 23 juin 2011,*

*Vu l'adoption, par le Conseil d'Etat, le 1<sup>er</sup> avril 2015, du plan directeur de quartier « Praille-Acacias-Vernets », suite à son adoption par les conseils municipaux des communes de Genève, Lancy et Carouge,*

*Vu que le Conseil d'Etat a estimé nécessaire de revoir la proportion entre nouveaux logements et nouveaux emplois à la lumière des importants besoins en logements du canton sans étendre l'emprise de l'urbanisation sur les zones agricoles,*

*Vu que le Conseil d'Etat a également estimé nécessaire de modifier la répartition des catégories de logements sur les terrains des collectivités publiques dans le but d'améliorer le plan financier et la mixité sociale de l'ensemble du projet,*

*Vu que ces modifications sont également l'occasion d'autres adaptations concernant des précisions relatives à l'affectation des secteurs de la loi, la mise à jour relative à l'avancement de la procédure du plan directeur de quartier « Praille-Acacias-Vernets » ainsi que de corrections minimales de toilettage,*

*Vu que, dans cette perspective, le Conseil d'Etat a élaboré un avant-projet de loi modifiant la loi du 23 juin 2011, relative à l'aménagement du quartier « Praille-Acacias-Vernets »,*

*Vu que l'enquête publique N° 1883 sur cet avant-projet de loi s'est terminée le 8 août 2016 et qu'elle n'a suscité aucune observation,*

*Vu la demande du département de l'aménagement, du logement et de l'énergie du 22 septembre 2016,*

## Séance ordinaire du 17 novembre 2016

Conformément à l'article 16, alinéa 3, de la loi d'application de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire du 4 juin 1987 et de l'article 30, alinéa 1, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

Vu le rapport de la Commission de l'aménagement du territoire, séance du 2 novembre 2016,

Sur proposition du Conseil administratif

Le Conseil municipal

### DECIDE

à l'unanimité, soit par                      oui /                      non /                      abstentions

D'émettre un préavis favorable/défavorable à l'avant-projet de loi modifiant la loi N°10788 relative à l'aménagement du quartier « Praille-Acacias-Vernets ».

**L'arrêté 071-16.10 est accepté à l'unanimité, soit par 30 oui, 0 non, 0 abstention**

## 9) COMMISSION SOCIALE – Séance du 1<sup>er</sup> novembre 2016 – Rapporteur : M. Yves PAGE

---

### Présentation de la nouvelle responsable du bénévolat, Mme Etienne-Warynski

=====

M. PAGE présente le sujet : Mme Etienne-Warynski succède à Mme Aeschbach, laquelle a pris sa retraite.

Mme Etienne-Warynski travaille dans le bénévolat depuis de nombreuses années puisqu'elle a travaillé ses quatorze dernières années dans l'association Terre des Hommes Suisse, en charge du bénévolat. Après une formation universitaire en sciences politiques et relations internationales, elle a passé trois ans sur le terrain pour la mise en place de projets communautaires. Elle est aussi en possession d'un master en gestion des ressources humaines et des carrières, tout en faisant partie du comité du Centre genevois du volontariat et est également présidente de Genève Bénévolat qui a une plateforme internet mettant en lien les associations et les bénévoles.

Active à la Ville de Lancy depuis maintenant six mois, elle a immédiatement rencontré les équipes de bénévoles. Elle a regardé ce qui pouvait être amélioré et ce qui fonctionnait bien. Les trois projets les plus importants qui sont déjà en place sont l'épicerie solidaire, l'atelier de l'alimentation et l'atelier de cuisine.

Pour l'épicerie solidaire, Mme Etienne-Warynski a rapidement mis en place un outil de statistiques afin de connaître le nombre de bénéficiaires et mieux gérer les produits, ce qui permet de responsabiliser et motiver les bénévoles, en valorisant leur travail.

L'atelier de l'alimentation est un repas organisé et cuisiné par des bénévoles deux fois par mois à l'attention des personnes seules, souvent des aînés. L'objectif est que les nouvelles personnes se sentent accueillies et reviennent. Par ailleurs, l'équipe de bénévoles est davantage impliquée puisqu'elle décide du menu.

## Séance ordinaire du 17 novembre 2016

L'atelier de cuisine, mené par deux bénévoles, a deux volets. Le premier volet consiste à préparer des dégustations pour les bénéficiaires de l'épicerie solidaire en utilisant uniquement des produits disponibles à l'épicerie. Mme Etienne-Warynski a encouragé la bénévole à suivre une formation donnée par Caritas afin d'intégrer au projet une dimension de gestion de budget et de diététique. Le deuxième volet a lieu une fois par mois à la villa Rapin. Les participants, qui sont environ 10 à 12, cuisinent et mangent ensemble.

Mme Etienne-Warynski est également en train de redynamiser le projet de visites à domicile. Elle précise que les bénéficiaires des activités menées par des bénévoles et mises en place par le service des affaires sociales doivent habiter Lancy. La plupart des bénévoles sont lancéens.

Mme Etienne-Warynski a aussi mis sur pied une base de données Access pour gérer autant les bénéficiaires que les bénévoles. Cette base de données compte déjà une septantaine de bénévoles, dont environ la moitié sont venus depuis qu'elle a pris ses fonctions à la Ville de Lancy.

Au niveau du volet de développement, il s'agit de pouvoir être une interface entre les bénévoles et les associations ainsi que les différents services de la Ville de Lancy. Des contacts ont déjà été pris avec des associations. L'idée pour l'instant est que ces associations lui expliquent le type d'activités que la personne devrait faire et la fréquence à laquelle elle devrait venir. Mme Etienne-Warynski mettra son réseau et ses connaissances du bénévolat au service des associations de Lancy et des autres services de la Commune.

M. VINCENT : je précise que nous avons jugé intéressant, au Bureau, de placer ce point d'information avant la motion que nous trouvons au point 10) puisqu'il semblait qu'elle avait un rapport certain.

### **10) MOTION DES GROUPES LES VERTS, SOCIALISTE ET PDC INTITULEE « DES FACILITES POUR L'ENGAGEMENT ASSOCIATIF A LANCY »**

---

#### *Préambule*

*L'enjeu est d'importance au vu de la récente et prochaine expansion démographique de notre commune, ce qui implique de nouveaux défis pour maintenir et déployer une mixité sociale harmonieuse à Lancy.*

*Lancy compte de nombreuses associations dans les domaines de la culture, du sport, de la petite enfance, du social et du socio-culturel.*

*Le tissu associatif fait partie des socles sociaux sur lesquels s'appuie la politique de notre commune, les populations comptent particulièrement sur le soutien des associations. Les associations sont un maillon fort de cohésion sociale, de participation citoyenne et donc d'intérêt voire d'implication des habitants pour leur quartier. Les associations sont aussi des témoins privilégiés, utiles à la commune pour pointer les besoins de la population.*

*Les subventions que la ville de Lancy leur octroie contribuent à leur fonctionnement et leur dynamisme.*

**Séance ordinaire du 17 novembre 2016**

*On constate un essoufflement des membres de comité les plus anciens, couplé de certaines difficultés à renouveler les comités ; le recrutement est souvent évoqué comme une tâche fastidieuse.*

*Si les habitants impliqués dans les comités de ces associations s'engagent généreusement, on peut se demander si un recul de l'engagement des jeunes depuis une quinzaine d'années provient de la complexité croissante des tâches administratives des comités.*

*Or le modèle associatif, reconnu comme interlocuteur juridique, offre un relais privilégié entre la population et les décideurs, soit le politique ; ceci que ce soit pour des nécessités de communication, de consultation, de concertation, de délégation.*

*Il apparaît donc évident que cette situation fragilisée de l'engagement associatif requiert dès aujourd'hui l'attention des autorités et la proposition de facilités de la part de notre commune.*

*Attendu que :*

- *Certaines associations demandent, par leur ampleur, de hautes compétences en gestion. En effet, les activités de certaines d'entre elles sont liées à un contrat de prestations ou à une convention avec la ville de Lancy, ce qui induit la production de rapports élaborés qui suivent un protocole préétabli ;*
- *La commune reçoit principalement, de la part des associations, des informations administratives et financières qui prennent le dessus par rapport à la transmission d'informations sur les réalisations concrètes ;*
- *Ces informations sur les activités réalisées sont trop souvent peu visibles à l'extérieur du cercle de l'association ;*
- *Le pilotage de certaines associations tend à être absorbé par les tâches administratives au détriment des questions de terrain. A ce propos certains comités se déchargent par quelques heures administratives assumées par un professionnel ; mais pour une grande majorité d'autres comités, accéder à quelques sessions de formation sur une matière bien ciblée suffirait à résoudre ce problème ;*
- *Certains comités manquent d'expérience pour maintenir une dynamique équilibrée entre bénévoles et équipe professionnelle ;*
- *Les associations s'appuient non seulement sur un soutien financier, mais aussi sur d'autres types de soutiens, essentiels pour mener leur activité. Elles ont besoin de préparer leur avenir en stabilisant leur action sur le long terme ;*
- *Nourrir le sentiment d'utilité de chaque membre dans l'association est un gage d'engagement ferme et volontaire de chacun,*

*Il est demandé au Conseil administratif :*

- *D'instaurer, sur le site de la commune, une feuille d'accueil pour les associations, qui indiquerait les différents soutiens communaux (accompagnement, matériel, locaux, informations pratiques etc.) ;*

**Séance ordinaire du 17 novembre 2016**

- *De charger la nouvelle responsable du bénévolat d'un rôle étendu dans l'appui qu'elle proposera aux associations, y compris pour leur pérennité en termes de relève et de transmission des compétences au sein de leur comité. Son rôle consisterait aussi à la mise en commun des ressources, au recueil des besoins en formation, à la coordination des bénévoles au service des associations ou de manifestations ;*
- *D'organiser ou d'orienter sur de courtes formations qui permettent aux membres de comité de bénéficier de compétences suffisantes en bureautique, comptabilité, rédaction et animation de groupe pour gérer une association qui ne nécessite pas de professionnel pour les tâches concernées. De participer financièrement. De rechercher une collaboration et/ou un co-financement avec des organismes cantonaux et fédéraux (Bureau de l'Intégration des Etrangers, Promotion Santé Suisse etc.) ;*
- *D'améliorer le portail internet pour que chaque association lancéenne puisse se créer un profil en ligne qui facilite la saisie et la mise à jour de ses informations, et qui permette de décrire plus précisément son activité et son fonctionnement sur la partie publique.*

Mme GILLIERON : je vais reprendre les éléments de la motion en vous donnant quelques indications sur les raisons de cette motion. Cela nous a paru vraiment extrêmement important que chaque association puisse avoir les mêmes droits. Les associations et les fédérations faitières ont recours à des cours, à des supports, des accompagnements, ce qui n'est pas le cas des associations d'habitants, qui sont justement tellement précieuses pour le politique, parce qu'elles sont vraiment là pour prendre la température du quartier, parce qu'elles savent exactement comment agir auprès des habitants ; ce n'est pas le cas non plus de certaines associations sportives, d'associations qui œuvrent dans le jardinage, dans les loisirs, dans des démarches culturelles. Ce sont uniquement les grandes associations qui sont bien outillées.

D'autre part, on est dans un moment charnière, on est en train de réviser le site Internet. Les nouveaux habitants représentent en 10 ans 10000 personnes. Il faut que ces habitants aient aussi des points d'ancrage, des points d'ancrage idéaux, ce sont des associations qui sont faciles d'accès. De plus, l'installation de la nouvelle coordinatrice du bénévolat nous donne l'occasion de modifier ou de compléter son cahier des charges. Cela lui permet aussi, à elle, d'entrer en relation avec les quartiers de la commune et cela nous permet, à nous, de démultiplier nos points d'ancrage en démultipliant les associations. C'est notre réseau de solidarité, à nous, politiques.

Si vous n'avez pas beaucoup d'associations - ce qu'il risque de se passer si nous ne soutenons pas assez les comités, les comités ne vont pas appeler à l'aide, ils vont se démanteler, simplement parce qu'ils ne savent pas qu'ils peuvent demander de l'aide, même si cette aide est provisoire ou si elle est sous conditions. Ils ne savent pas forcément qu'une aide possible existe, donc ils vont simplement abandonner. Pourquoi faire du bénévolat si on n'est pas soutenu, si on n'a pas la possibilité de se former ? Pourquoi se former ? Parce que les formations que l'on offre à ces associations, qui sont des formations en secrétariat, en comptabilité, en animation de groupes, sont des formations qui sont utiles dans la vie. Il n'y a pas forcément besoin d'être uniquement confiné dans son activité de membre d'associations pour pouvoir en profiter.

Le peu de relations sociales est lié au peu d'associations dans les quartiers. La grande précarité bénéficie du cercle vertueux qu'enclenchent les relations entre associations. C'est aussi ce peu de relations sociales lié à la perte d'associations qui provoque une perte d'identité collective et d'identité au quartier. La perte d'identité au quartier provoque aussi des incivilités, un sentiment d'insécurité et encore le peu d'interactions entre la collectivité, donc les associations et le politique, engendre peu de réactivité en temps réel pour répondre aux besoins de la population et donc aussi peu d'innovations.



**Séance ordinaire du 17 novembre 2016**

M. VINCENT : est-ce que d'autres motionnaires souhaitent prendre la parole ?

Mme CASUTT : pour compléter ou renforcer ce qui vient d'être dit, on se rend compte, actuellement à Lancy, qu'on a la chance d'avoir énormément d'associations diverses pour le sport, la culture, des activités autant pour les enfants que pour les adultes ou les aînés.

On voit souvent que ces associations ont des difficultés à renouveler leurs comités. On a quand même une volonté que ces associations soient pérennes et puissent continuer à fonctionner sur la commune.

On se dit qu'il serait bien de donner une impulsion à la nouvelle responsable du bénévolat pour mettre en relation toutes ces associations, pour qu'elles puissent aussi s'entraider et faire en sorte qu'elles puissent parler de leurs différentes difficultés, qu'elles s'entraident et qu'elles mettent en place, même entre elles, des personnes qui seraient peut-être plus spécialisées dans certains domaines, comme la comptabilité, la gestion d'un site Internet, le secrétariat. C'est surtout dans ce but-là qu'on trouve qu'il est bien de donner une impulsion pour la nouvelle responsable du bénévolat.

M. DEROBERT : pour le groupe PLR, on est content de voir une telle motion arriver. En effet, les associations sont un peu le terreau du bénévolat sur les différentes communes. On sait tous vis-à-vis de nos partis qu'il est difficile de trouver des bénévoles, que peu de personnes sont prêtes à se lancer en politique, mais pour les mêmes causes, par manque de temps, un besoin d'être dans sa famille, c'est de plus en plus difficile.

Par contre, nous pensons que la commune de Lancy fait déjà beaucoup pour les associations sur son territoire. Nous les aidons avec une responsable qui peut faire le lien, nous les aidons par les subventions. Je ne pense pas que les associations marcheront mieux si on les finance ou si on finance des cours. Ce n'est pas tellement cela qui motive les gens à aller dans un comité, c'est plutôt le groupe de l'association qui doit se motiver et qui doit motiver les gens à venir. Nous, en politique, quand on veut faire venir les candidats sur les listes, ce n'est pas toujours évident, il faut les motiver, il faut les prendre par la main et les aider. Un comité, cela se renouvelle, parce que le président a préparé sa succession et ce n'est pas forcément en payant un cours que la personne sera plus motivée à rentrer dans l'association.

C'est pourquoi nous soutiendrons cette motion, tout en proposant un amendement qui serait de supprimer le troisième point des demandes.

Mme GILLIERON : concernant les formations, ce sont de courtes formations, c'est simplement une orientation pour ces personnes pour se simplifier la vie pour avoir plus de temps pour le côté pratique de l'association.

Pourquoi s'évertuer à rédiger une lettre, alors que l'on pourrait simplement prendre un cours de deux jours et avoir toutes les notions nécessaires pour se simplifier la vie. Le but n'est pas de former ces gens comme des professionnels, mais leur permettre de gagner du temps pour prendre le temps de faire ce qu'ils veulent faire dans leur association.

M. VINCENT : il y a une demande d'amendement, je prie les personnes qui prennent la parole d'orienter leur discours par rapport à cette demande.

M. CLEMENCE : je m'étonne un peu de la cohérence du discours qui vient d'être tenu par mon collègue. Si l'on mélange la politique et l'associatif, à mon avis on part de très loin. Le bénévolat n'est pas exactement la même chose que la politique, M. DEROBERT.

**Séance ordinaire du 17 novembre 2016**

Sur cet amendement, j'ai du mal à comprendre que l'on veuille supprimer quelque chose comme « *rechercher une collaboration et/ou un co-financement avec des organismes cantonaux et fédéraux* », cela veut dire que l'on préfère payer nous-mêmes les formations ? Pareil pour « *orienter sur de courtes formations (...)* », cela va dans le sens de ce que vous avez dit en préambule. Peut-être que là on peut pinailler, revoir des petites choses, mais je pense que le sens général va vraiment dans l'esprit du diagnostic qui a été fait avant et dans les autres propositions qui sont faites.

Donc, je vous propose de refuser cet amendement.

M. COLLEONI : par rapport à la proposition de M. DEROBERT, je pense qu'il ne parlait pas de supprimer le troisième point complet, mais uniquement la partie financière.

M. DEROBERT : on peut s'entendre là-dessus.

M. COLLEONI : cela peut vraiment faire la différence, on ne demande pas d'organiser ou d'orienter, parce qu'on a bien compris par les paroles de M. DEROBERT qu'il parlait de financement.

M. DEROBERT : on supprime à partir de « participer financièrement ».

M. COLLEONI : c'était un complément par rapport à M. DEROBERT.

M. FONTAINE : pour le groupe MCG, on est favorable à cette motion, mais comme vient de le dire le PLR, le mot « financement » nous dérange. Donc, si cela reste on va s'abstenir et si on l'ôte on votera la motion.

Mme GILLIERON : concernant la participation financière, il s'agit peut-être d'associations qui ne sont pas subventionnées, donc pourquoi ne pas leur donner un petit coup de pouce autre qu'une subvention. Concernant les recherches auprès de la Confédération et du Canton, pour l'avoir fait moi-même à titre de professionnelle, c'est fastidieux pour la première fois, il faut bien quelques mois pour arriver à faire le dossier. Je pense que c'est bien au moins de les coacher.

Mme BENCKER : j'aimerais dire qu'il y a certaines choses que l'on ne peut pas apprendre très facilement. Quelqu'un ne peut pas faire un cours et dire, deux fois après avoir fait ce cours, qu'il va pouvoir être capable de bien rédiger, ce n'est pas possible.

M. RENEVEY : j'aimerais faire quelques remarques pour le débat. Le Conseil administratif ne voit pas d'un œil défavorable cette motion, qui va dans le sens des efforts menés par la Ville de Lancy pour soutenir et valoriser le bénévolat.

Il est vrai qu'à Lancy, on peut le dire - d'ailleurs je rejoins M. DEROBERT - on a une grande tradition de soutien aux associations et aux bénévoles. On le voit, par exemple, pour faire suite au rapport qu'on a eu juste avant de la Commission sociale, avec VIVA qui exprimait son travail. Si je prends cet exemple, sur cette politique des aînés, on a une association qui est à la pointe et qui a énormément de bénévoles qui travaillent sur la problématique des aînés. A travers le financement que nous assurons à VIVA, à travers les infrastructures, à travers le soutien administratif ou autre que nous pouvons mettre à disposition de VIVA, mais on pourrait étendre cet exemple à bien d'autres associations, on évite aussi pour nous une administration pléthorique puisque si nous n'avions pas ces associations, nous aurions dû avoir un certain nombre de personnel du service social pour reprendre l'exemple des aînés, qui devrait faire ce travail que cette association fait et fait plutôt bien.

## Séance ordinaire du 17 novembre 2016

Donc, cette tradition existe, mais pas seulement. On a aussi un certain nombre de soutiens, d'ailleurs c'est indiqué dans la motion, des soutiens par exemple sur la mise en place de fêtes, de manifestations, à travers le service de l'environnement qui le fait aussi très régulièrement.

On a aussi, et cela a été relevé dans le rapport, un certain nombre de petites formations qui ont lieu pour certaines associations sur la comptabilité, par exemple, ou le marketing, parce que c'est aussi essayer pour une association de rechercher un certain nombre de financements extérieurs intéressants ; cela se fait aussi, modestement, mais cela se fait tout de même.

On a effectivement, et c'est toute l'ambition du Conseil administratif, l'engagement de cette nouvelle responsable du bénévolat, qui doit vraiment mieux coordonner, mieux suivre ces différentes associations, mieux soutenir et mieux faire le relais de ces associations, par rapport aux différentes administrations que l'on peut avoir, des différentes administrations communales mais aussi pourquoi pas cantonales.

On travaille aussi tous les jours pour ce soutien aux associations, au bénévolat. Encore une fois, c'est un tissu qui est extrêmement important. Donc, on peut dire, au-delà des considérations très précises de savoir si telle ou telle chose est intéressante ou pas que, de manière générale, un soutien à la politique du Conseil administratif est un soutien qui est toujours heureux.

M. FONTAINE : j'aimerais ajouter que le mot « financement » ouvre une porte. M. le Maire, en Commission des finances, nous a avertis des futures éventuelles augmentations de notre budget. Pour moi, le mot « financement » ouvre une porte et aujourd'hui, on n'est pas à la recherche d'ouvrir des portes pour dépenser plus pour financer plus de choses, bien au contraire.

Je le redis, on est prêt à soutenir cette motion sans le mot « financement ». Ce mot laisse une trace indélébile dans notre Conseil. Qui va gérer le financement ? Comment va-t-il être géré ? C'est une grande interrogation. On pense que tout le monde est raisonnable, ce n'est pas forcément tout le temps le cas. Franchement, le mot « financement » n'a rien à faire là-dedans si vous voulez que l'on soutienne cette motion.

Mme CASUTT : nous, nous pourrions accepter cet amendement, le plus important étant que les gens puissent se mettre en contact les uns avec les autres. Je pense que certaines associations ont déjà dû faire des démarches et peuvent, par la suite, montrer à d'autres associations qui en auraient besoin les démarches à faire et comment elles peuvent le faire. Il n'y a pas forcément besoin de faire suivre des cours aux gens, mais en interne, de l'une à l'autre, elles peuvent peut-être s'auto-former ou s'expliquer les choses sans forcément avoir besoin d'un financement.

Mme GILLIERON : concernant le financement, vous trouverez cela peut-être cher, en fait notre engagement serait plutôt d'accompagner et de participer aux solutions. C'est cela la réponse principale que j'aurais en tant que membre des Verts, c'est que l'on accompagne chaque association à trouver des solutions. On acceptera l'amendement.

M. VINCENT : l'amendement est donc le suivant : nous gardons les quatre chapitres, mais nous arrêtons le troisième à « (...) pour les tâches concernées. », et nous supprimons « De participer financièrement. De rechercher une collaboration et/ou un co-financement avec des organismes cantonaux et fédéraux (Bureau de l'Intégration des Etrangers, Promotion Santé Suisse etc.).

**Séance ordinaire du 17 novembre 2016**

M. DEROBERT : il faut enlever également « *d'organiser* ». L'amendement proposé est le suivant : « *D'orienter sur de courtes formations qui permettent aux membres de comité de bénéficier de compétences suffisantes en bureautique, comptabilité, rédaction et animation de groupe pour gérer une association qui ne nécessite pas de professionnel pour les tâches concernées* ».

Mme GILLIERON : ah non, je n'avais pas compris cela.

M. DEROBERT : du moment qu'on demande d'organiser, on paie. A un moment donné, c'est sous-jacent.

M. LORENZINI : je crois que ce qu'il semble gêner une partie de ce Conseil municipal - et je me sens un peu visé de vous avoir demandé de faire des économies à l'avenir - c'est de laisser une porte ouverte au service social, notamment à Mme Etienne-Warynski, qui va mettre en place tout cela, la possibilité à des membres d'associations de suivre des formations. Il y a toutes sortes de formations, il y en a des petites, des plus longues, des plus ou moins chères, même si c'est écrit dans le texte que cela semble modeste. C'est une inquiétude que je peux entendre.

Il faut imaginer qu'il y a des solutions envisageables pour former les bénévoles d'associations, mettre sur pied des formations sans que cela n'engage de moyens financiers, notamment en imaginant - on en a parlé - que des bénévoles forment d'autres bénévoles, cela existe. Vous avez vu dans le procès-verbal, cela a été évoqué par mon collègue, M. RENEVEY, nous rencontrons régulièrement Procter & Gamble qui nous répète, année après année, que, eux, ne font pas de publicité en mettant des pleines pages dans les journaux, mais par contre ils ont une vraie politique de pousser leurs collaborateurs à aider le monde associatif, et ils étaient ouverts justement, si l'on a des projets concrets à leur proposer, à ce que des collaborateurs puissent offrir bénévolement des formations simples.

Je pense qu'il y a des possibilités de mettre en place des formations sans qu'il y ait un impact financier. Je vous encourage à supprimer juste cette notion de finances, sans supprimer l'idée même d'aider à la formation des bénévoles, ce qui est, à mon sens, un des gros problèmes de la vie associative. On voit très souvent, dans les associations, qu'on arrive à trouver des membres intéressés par les activités, mais qu'on a beaucoup de peine à trouver des gens qui sont capables de s'engager dans les bureaux de ces mêmes associations pour être trésorier, secrétaire, où là c'est plus difficile, parce que cela demande un investissement supplémentaire, les gens ont peur de faire faux, de ne pas savoir. Donc, c'est important d'offrir cette possibilité.

M. VINCENT : M. DEROBERT est d'accord avec le fait de terminer le paragraphe juste avant « *De participer financièrement* ».

M. MATHIEU : j'ai juste une petite proposition. Il faut savoir qu'il y a des chèques formations qui sont à Fr. 750.--, que plein d'associations ne savent pas et cela c'est assez facile, mais il faut une certaine organisation communale qui donne un coup de main. Je propose que l'on enlève uniquement « *De participer financièrement* ». Tout le reste, aller chercher des sous ailleurs c'est louable. Mon amendement consiste à enlever « *De participer financièrement* ».

M. VINCENT : donc, les quatre paragraphes sont gardés, et dans le troisième paragraphe, nous enlevons la phrase : « *De participer financièrement* ». Sommes-nous d'accord avec ceci ? Si personne ne se manifeste, je pense que oui. Je vous propose de passer au vote de la motion amendée.

***La motion amendée est acceptée par 29 oui, 0 non, 1 abstention.***

**Séance ordinaire du 17 novembre 2016****11) COMMISSION DES SPORTS – Séance du 11 octobre 2016 –  
Rapporteur : M. Bruno REOLON**

---

**a) Audition du Ski club de Lancy**  
=====

M. REOLON présente le sujet : la Commission des sports a invité le Ski Club Lancy ; cette association, de type familial, fondée en 1981, a fêté son 35<sup>ème</sup> anniversaire en 2016. Son comité est formé de 6 personnes et le club fait partie de Jeunesse et Sport.

Les membres du comité, Mme Francine Mathez qui en est la présidente, M. Dimitri Greder, trésorier, et M. Joël Pirali, coordinateur, sont venus nous expliquer le fonctionnement du Ski club de Lancy.

Etant donné que le mercredi matin n'est plus un jour de congé pour les élèves, les activités se sont reportées sur le samedi. Pour aller skier, il vaut mieux que ce soit une journée entière...

Le club organise chaque année entre 9 et 10 sorties de ski : 2 sorties de raquettes, une de ski nocturne, ainsi qu'une, voire deux activités estivales, celles-ci ayant pour but de maintenir le contact avec les membres pendant la pause estivale.

L'association parvient à proposer des tarifs très attractifs pour une journée de ski (enfants entre Fr. 55.- et Fr. 65.- et adultes entre Fr. 65.- et Fr. 75.-, y compris le repas chaud de midi. Le prix des cotisations : enfants Fr. 10.-, adultes Fr. 20.- et forfait famille Fr. 40.- et cela grâce aussi aux subventions accordées par la Ville de Lancy (une petite contribution aussi par Plan-les-Ouates), au fonds d'aide au sport, aux prix favorables négociés sur les remontées mécaniques (20 à 25 euros la journée) par l'USCA (Union Ski Club Alpin basée à Annecy à laquelle le ski club Lancy est affilié) et aussi aux petits rabais accordés par les restaurants.

Deux tiers des membres de l'association sont de Lancy, un 25% de Plan-les Ouates, et une petite minorité d'Onex et environs. Le car dispose de 54 places, 45 payantes et entre 8 et 9 réservées aux moniteurs. Si la participation est trop faible, la sortie est annulée.

L'association, qui souhaite maintenir des prix attractifs pour assurer sa pérennité et garder cet esprit familial (le ski club de Lancy n'est pas un club de compétition), prévoit de renouveler les vestes des moniteurs qui sont importantes pour la visibilité de ces derniers.

Après le départ des représentants du Ski Club de Lancy et les remerciements qui les ont accompagnés, il y a eu un petit débat et des propositions.

A la demande d'un commissaire qui demande s'il est envisagé d'aménager des pistes de neige artificielles dans la commune, dotée de nombreuses pentes, M. RENEVEY répond que cela n'aurait pas de sens, compte tenu des coûts financiers et environnementaux. Précision apportée par un autre commissaire qui a participé à SkiVille et qui informe que ce genre d'activités fait l'objet de critiques en raison de son impact écologique. Un autre commissaire, sur le ton de la plaisanterie, propose de geler la rampe du Pont-Rouge en hiver pour en faire une piste de ski.

**Séance ordinaire du 17 novembre 2016****b) Bilan des activités estivales sportives, culturelles et sociales**

=====

M. REOLON présente le sujet : M. RENEVEY rappelle que de plus en plus de jeunes de la commune ne partent pas en vacances en été ou alors, pour certains, deux ou trois semaines avec leurs parents, mais ne participent à aucune autre activité le reste de l'été ; d'où l'initiative d'élaborer avant l'été, un petit dépliant regroupant toutes les activités estivales sportives, culturelles et sociales existant dans la commune. Cette initiative, voulue par le Conseil administratif, est destinée à s'étoffer par la suite.

M. CARNAZZOLA souligne que ce projet a été piloté par le service des sports qui s'est inspiré de ce qui se fait en ville de Genève.

Le projet a nécessité la prise de contact en amont avec les entités sportives, culturelles et sociales, avec un travail de synthétisation des informations reçues et enfin l'élaboration du dépliant, qui se voulait épuré et stylisé pour une lisibilité optimale. Pour cela, il a été fait appel à un designer bien connu de Lancy. 14'600 exemplaires du prospectus ont été distribués dans la commune en plus des 500 qui ont été mis à la disposition des habitants dans les divers services de la commune. Il s'agit à présent de faire un bilan de l'initiative et de s'interroger sur les raisons pour lesquelles certaines associations n'ont pas donné de réponse ou n'ont pas souhaité participer.

M. RENEVEY suggère de créer des liens, à court terme, entre les différents partenaires afin de proposer aux jeunes des stages comprenant différentes activités, qui auraient l'avantage d'être moins contraignants à gérer pour les associations.

La Présidente demande si certaines des sociétés citées sur le dépliant ont dû refuser des enfants en raison d'une demande trop importante.

M. CARNAZZOLA répond que ce n'était pas le cas selon les échos qu'il a reçus de certaines sociétés sportives. L'année prochaine, cette campagne de communication se fera au premier trimestre de l'année pour laisser aux associations et aux parents le temps de s'organiser.

Un commissaire demande si ce n'est pas à cause des prix trop élevés, pour certaines activités estivales, qui empêchent des enfants de participer.

M. CARNAZZOLA rappelle que les Lancéens peuvent faire valoir le Chèque sport sur tous les stages d'été. La demande est certes beaucoup plus forte à partir de septembre, mais quelques chèques sport ont été attribués pour des stages estivaux.

S'agissant de l'aspect social, M. RENEVEY signale que les prix des activités organisées par la maison de quartier du Plateau prennent en compte les revenus des parents.

Un commissaire remarque que le flyer ne cite pas le nom des associations.

M. CARNAZZOLA indique que le parti pris était de mettre en avant l'activité plutôt que l'association.

Pour un commissaire, les activités constituent un moyen d'intégration essentiel.

**Séance ordinaire du 17 novembre 2016****c) Rapport de la Cour des comptes sur la Fondation des Evaux**  
=====

M. REOLON présente le sujet : M. RENEVEY, membre du Conseil de Fondation, nous fait part que suite aux tensions et difficultés apparues à la Fondation des Evaux, la Cour des comptes a souhaité enquêter. L'audit, fait d'enquêtes et contre-enquêtes très poussées, a pris du temps et créé de nouvelles tensions.

Ce rapport a permis de rendre compte de la situation d'un point de vue extérieur et neutre et a confirmé les problèmes de la fondation au niveau opérationnel.

Suite à ce rapport la décision a été prise, par le Conseil de Fondation, de réorganiser la direction et de nombreuses mesures ont été prises, notamment sur le plan financier, ce qui permet de voir l'avenir de façon plus sereine.

Un commissaire fait remarquer qu'à la lecture du rapport, il a relevé un manque de stratégie claire et formalisée, des lacunes dans la gestion financière et budgétaire et d'intégrité éthique, en plus des faiblesses organisationnelles qui entraînent des risques opérationnels d'image et de contrôle.

M. RENEVEY souligne que les points relevés, dans ce rapport, concernent l'opérationnel et occuper une fonction de directeur dans une fondation comme celle des Evaux nécessite idéalement des connaissances à la fois de ressources humaines financières et administratives, ce qui n'est pas chose aisée.

Pour répondre à un autre commissaire au sujet des prérogatives respectives du directeur et du Conseil de Fondation, M. RENEVEY indique que ce dernier définit une stratégie à travers un plan directeur et des investissements ; tandis que le directeur, employé de la fondation, a pour mission de la mettre en œuvre.

Un commissaire demande des précisions sur les délais accompagnant les recommandations.

M. RENEVEY explique que ces délais, réalistes, ont plus ou moins été négociés entre la fondation et la Cour des comptes. Cette dernière assure un suivi pendant 3 ans. Chaque année, elle revient auprès de l'entité auditée pour vérifier les délais et l'application de ces recommandations.

Un commissaire s'étonne qu'aucun membre du Conseil de Fondation n'ait vu venir ces problèmes.

M. RENEVEY indique que la fondation avait conscience des problèmes, mais les choses prennent plus de temps du fait du caractère intercommunal de la structure. Les diverses communes (Onex, Bernex, Confignon, Ville de Genève et Ville de Lancy) ont des priorités et intérêts différents et certaines, vu la situation financière délicate dans laquelle elles se trouvent, n'ont pas envie d'investir de l'argent dans les Evaux. D'un autre côté, la nature intercommunale permet de financer d'importants projets bénéficiant à la collectivité.

A la demande d'un autre commissaire concernant le coût annuel de l'espace des Evaux, M. CARNAZZOLA indique que le budget annuel se monte à 4 millions dont environ Fr. 700'000.- sont à la charge de la Ville de Lancy et M. RENEVEY de préciser qu'il s'agit d'un espace de 55 ha largement utilisé par les habitants et les clubs de Lancy.

**Séance ordinaire du 17 novembre 2016**

Un commissaire fait constater que le bilan de la fondation accuse un déficit de Fr. 77'000.- en 2015, alors qu'il était excédentaire les années précédentes.

**d) Bilan Tuttisports édition 2016**

=====

M. REOLON présente le sujet : en préambule, la Présidente a adoré la magnifique affiche Tuttisports 2016.

M. CARNAZZOLA, après avoir fait remarquer sous forme de boutade que, hormis la Présidente (qui a donné des cours de gym), il n'a croisé aucun membre de la commission sur place pendant cette semaine de manifestations, revient sur la chronologie de l'organisation de cet événement qui croît d'année en année et qui démarque Lancy de ses communes voisines.

Discussions dès le début du printemps avec choix du logo et de la forme graphique, prise de contact avec l'ensemble des associations sportives de la commune suivie d'une campagne de communication - affiches, banderoles, 26'000 fascicules, 16'000 « tous ménages », articles dans « Le Lancéen », site Internet dédié, interviews sur Lancy TV, etc.

Quelques chiffres sur cette 7<sup>e</sup> édition : 44 clubs sportifs (contre 36 l'année précédente), 193 événements (contre 146 l'année précédente) et une trentaine de disciplines différentes (contre 27 l'année précédente), dont un grand nombre d'activités « gymniques », telles que yoga, pilates et fitness, très prisées.

Le retour des habitants, qui découvrent des activités sportives près de chez eux et des clubs, qui se font connaître lors de cette manifestation. Seul point noir : les associations sont souvent saturées, comme c'est le cas de Lancy Natation.

À l'attention d'un commissaire, M. CARNAZZOLA précise que 15 à 20 associations sportives avaient participé lors de la première édition Tuttisports.

**e) Divers**

=====

M. REOLON présente le sujet : M. RENEVEY indique que le contrat de prestations du Lancy FC a été signé et publié en ligne. En raison des tensions qui subsistent au sein du club malgré des discussions pour parvenir à une solution, il a décidé de demander à la Cour des comptes de faire un audit des comptes du club afin de recevoir un avis externe. Concernant l'assemblée générale, aucune date n'a encore été fixée.

M. CARNAZZOLA annonce la tenue de l'assemblée générale de la FSG le 9 novembre 2016, à 20h15, à la Salle omnisports de Lancy. Celle du Yen-do le 5 décembre 2016, à 20h, à l'Étoile-Palettes. Celle du Tennis-Club Lancy-Fraisiers également le 5 décembre (à confirmer).



**Séance ordinaire du 17 novembre 2016****12) COMMISSION DU DEVELOPPEMENT DURABLE – Séance du 12 octobre 2016 –  
Rapporteur : M. Alain MATHIEU****a) Présentation de Mme Sandrine MICHAILLAT, nouvelle cheffe des espaces verts de la  
Ville de Lancy**

=====

M. MATHIEU présente le sujet : suite à la promotion de M. HASLER, Mme MICHAILLAT reprend le poste de ce dernier en tant que cheffe des espaces verts de la Ville de Lancy.

Diplômée de l'école d'horticulture, elle a poursuivi sa formation et obtenu le diplôme de l'architecture du paysage à l'école d'ingénieurs.

Professionnellement, après avoir œuvré pour diverses entreprises privées, elle fut cheffe de service pour la commune de Meyrin. Elle est experte pour les examens des apprentis paysagistes, et milite au sein d'associations diverses et variées s'occupant autant d'horticulture que de roses, de paysagisme que d'arbres. Bienvenue à Mme Sandrine MICHAILLAT.

**b) Démarche de production des plantes en respect avec les critères « Bio le Bourgeon »**

=====

M. MATHIEU présente le sujet : la Ville de Lancy a signé un contrat début 2016 avec Bio suisse afin d'entamer une démarche de labellisation Bio le Bourgeon. C'est une reconversion totale de nos modes de culture qui va se faire progressivement en débutant par la production des plantes : toutes les plantes, celles de massif ainsi que les fleurs coupées sont concernées.

Cette démarche en profondeur va connaître plusieurs étapes. Pour obtenir le label, il faudra : entrer en reconversion en janvier 2017, premier contrôle du respect du cahier des charges entre février et avril 2017, 1<sup>er</sup> mai 2017 début de la certification Bourgeon de reconversion. Enfin, un processus de deux ans pour obtenir la certification Bio le Bourgeon le 1<sup>er</sup> janvier 2019.

Ce processus sera jalonné de contrôles fixes et inopinés prouvant que la commune : utilise des produits respectueux de l'environnement, autant pour les traitements que pour les engrais, supprime l'émission de tout produit nocif, respecte les organismes utiles (oiseaux, insectes), utilise un mode de transport respectueux de l'environnement.

Pour passer d'une production conventionnelle à une production biologique, il faut : avant tout, motiver et intégrer les collaborateurs de la commune dont le travail va être radicalement changé, ceux-ci sont très ouverts à cette opération et jouent parfaitement le jeu ; changer nos habitudes, les arbres peuvent survivre avec certains pucerons, certaines variétés vont disparaître, les massifs floraux vont changer d'esthétique (moins de variétés à disposition), l'herbe n'a pas besoin d'être tondue une fois par semaine, utiliser avant tout des plantes indigènes.

Pour la diversité des plantes actuellement, peu de graines ou de plantons sont labélisés bio, ces fournitures sont un peu plus chères. Mais plus les plantes bio seront demandées, plus leur diversité va augmenter et leur prix diminuer. Le prix d'entretien de la plante bio est moins onéreux. A terme, Lancy pourrait produire ses propres graines, Bio le bourgeon n'a pas d'incidence sur le budget des espaces verts.

## Séance ordinaire du 17 novembre 2016

L'ambition de cette démarche : améliorer la biodiversité.

Dans ce domaine, Lancy est précurseur, c'est la première commune du canton à avoir signé cette labellisation Bio le Bourgeon et espère montrer l'exemple. Des contacts ont déjà été pris avec d'autres communes, des achats et opérations communs sont à l'agenda.

Notons que certains équipements ne peuvent pas être traités de cette manière. Un terrain de football doit être tondu régulièrement, il en sera fait ainsi. Durant l'exposé, nous apprenons que deux apprentis ont réussi leur CFC et que la commune va engager un apprenti paysagiste de plus.

### c) Etat d'avancement du parc de l'Adret

=====  
M. MATHIEU présente le sujet : parc situé sous la Mairie, ce parc devrait être terminé lorsque les habitants emménageront fin 2019 ou début 2020. D'une surface de 80 x 120 mètres, il fera partie de la promenade des Crêtes et sera relié au parc de la Mairie.

Face à l'arrivée d'un nouveau quartier, ce parc est nécessaire, bordant une gare susceptible de stocker des substances dangereuses, ce parc est spécifique.

Un mur de 2 mètres bordant les voies protégera la population utilisant le parc. Celui-ci en longueur sera prioritairement dévolu aux piétons et aux enfants (jeux de plein air, espace multi-sports). Il comprendra également un jardin longitudinal et les cyclistes seront tolérés, vu qu'il fait partie intégrante du cheminement des Crêtes. Tout doit être mis en œuvre pour pacifier ce parc. Il faut clairement indiquer qui doit se mouvoir où. C'est dans cet esprit que les sols seront traités (les sols peu roulants éloignant les cyclistes).

Un petit terrain de football pour l'entraînement du Lancy FC est aussi au programme. Ce parc aura aussi comme fonction la régulation des eaux de ruissellement. Un canal à ciel ouvert longe tout le parc et intègre une nature aquatique. Ce canal, assez conséquent pour retenir de fortes pluies durant une heure mais pas trop profond pour éviter toute noyade de bambins sera le trait d'union entre l'utile et l'agréable. La prolifération d'insectes ou de grenouilles reste une préoccupation, le canal sera nettoyé périodiquement.

D'un coût d'un million, ce parc sera financé par une partie des Fr. 2 millions pour achats de parcelles diverses, et la taxe d'équipement devrait couvrir les 40% de l'opération. Le FIDU pourrait également participer à cette opération.

### d) Concours Nature en ville et projets associés

=====  
M. MATHIEU présente le sujet : sortie deuxième du concours Nature en ville, la Ville de Lancy a gagné Fr. 7'500.--, pour la réalisation du potager participatif de Navazza.

Le potager fait partie d'un programme plus vaste, dont :

Un sentier didactique longeant l'Aire sur une distance d'environ 1,8 km. Animé par des hôtels à insectes, et permettant de découvrir la commune, il est majoritairement destiné aux enfants.

**Séance ordinaire du 17 novembre 2016**

Un rucher pour les apiculteurs lancéens. Ce rucher sera construit derrière une grande vitre permettant aux spectateurs, y compris ceux qui sont allergiques, d'observer le travail des apiculteurs en toute sécurité. Ces propositions ont été primées parmi trois dossiers très complémentaires en termes de nature en ville.

Reste à concrétiser ces deux installations. Le rucher sera financé par le canton (DIP) et le prix devrait couvrir les frais des panneaux explicatifs du sentier didactique. Les ruches seront installées dans le parc Navazza. La commission félicite les collaborateurs porteurs du projet et s'approprie celui-ci en faisant moult propositions de cheminements. La difficile cohabitation cyclistes/piétons a également été évoquée.

**e) Offre Unireso**

=====

M. MATHIEU présente le sujet : 1800 bons juniors et 350 bons seniors ont bénéficié d'une aide de Fr. 80.— à l'achat de leur abonnement Unireso.

Relevons que cette action est en faveur de la mobilité douce et n'a pas pour but d'être sociale. Les premiers demandeurs sont les premiers servis. Pour les communiens précarisés, des réductions de Fr. 100.— peuvent être obtenues auprès du service social.

Un débat s'engage sur l'utilité sociale de cette opération, qui devrait en bénéficier et pour quel montant. Pour 2017, le budget étant voté, il est difficile de changer mais le débat pourrait revenir l'an prochain.

En ce qui concerne les juniors, tout semble bien fonctionner, les 1800 bons semblent correspondre à la réalité, la commune n'a eu aucune plainte. Ce n'est pas si évident pour les 350 seniors, la procédure de distribution n'étant pas satisfaisante.

La commune ne répond pas totalement à la demande, la commission attend des propositions du magistrat et laisse à celui-ci la possibilité de baisser le montant du bon pour contenter plus de seniors.

**13) COMMISSION DES TRAVAUX ET CONSTRUCTIONS – Séance du 31 octobre 2016 –  
Rapporteur : Mme Corinne GACHET CREFFIELD****a) Visite du chantier Mégaron**

=====

Mme GACHET CREFFIELD présente le sujet : M. Morini, architecte, nous fait visiter le chantier du nouveau centre socio-culturel qui comprend la construction de trois bâtiments, d'un parking de 2 étages, dont un est dévolu, si nécessaire, à un abri anti-atomique qui pourra accueillir 500 personnes. Les trois bâtiments accueilleront les travailleurs sociaux, une maison de quartier, le café citoyen, la ludothèque et offrira des salles polyvalentes.

La fin des travaux est prévue pour le mois d'avril 2017 avec ouverture officielle et mise en service en septembre.

**Séance ordinaire du 17 novembre 2016****c) Divers**

=====

Mme GACHET CREFFIELD présente le sujet : concernant l'installation éventuelle d'un couvert à vélos à la piscine de Marignac, M. LORENZINI nous signale qu'en 2015, la police municipale a enregistré 3 plaintes de vol de vélos et en 2016 le nombre de vols déclarés s'élève à 7.

M. LORENZINI nous informe que l'entreprise retenue pour les travaux du bâtiment du stade de Marignac a été suspendue par l'OCIRT. Dès lors, c'est l'entreprise arrivée en 2<sup>ème</sup> position qui s'est vue attribuée le chantier. Cela va cependant engendrer une plus-value de Fr. 15'000.-.

M. GUÉRITTEY nous informe que les travaux de désamiantage de la maison Roederer ont commencé. La fin du chantier est prévue pour mai ou juin 2017. Le chantier Tressy-Cordy devrait débuter début 2017.

**14) COMMISSION SOCIALE - Séance du 1<sup>er</sup> novembre 2016**  
**Rapporteur : M. Yves PAGE****Présentation de l'Association VIVA**

=====

M. PAGE présente le sujet : Mme JUILLERAT VAN DER LINDEN, en tant que présidente de l'association, remercie la Commune de mettre à disposition de VIVA de nouveaux locaux à la salle communale du Petit-Lancy.

Par ailleurs, elle indique que VIVA a été créée en avril 2009. VIVA est l'acronyme de « valoriser et intégrer pour vieillir autrement ». C'est une association sans but lucratif. Lors de la constitution de l'association, il a été décidé d'optimiser la collaboration avec le service des affaires sociales (SAS). Le premier contrat de prestations date de mars 2011 (il s'agissait du premier signé par la Ville avec une association). Ce contrat a été renouvelé en 2015 jusqu'en 2018. VIVA souhaite pouvoir mettre en œuvre au sein de la Ville de Lancy des mesures permettant d'accroître la solidarité entre les générations, de valoriser et renforcer les compétences des aînés, de faciliter leur participation citoyenne, de briser leur isolement et de maintenir le plus longtemps possible leur lien avec la société ainsi que leur autonomie.

Le comité compte huit membres y compris le chef du service des affaires sociales. L'équipe sur le terrain est composée de quatre psychologues avec également une stagiaire. VIVA peut par ailleurs compter sur des bénévoles. Elle a également un membre d'honneur : le professeur Whitehouse, neurologue mondialement connu en particulier pour ses recherches sur le vieillissement cérébral problématique.

Les activités sont :

- l'encouragement de l'activité physique
- accès aux multimédias
- culturelles
- musique
- stimulantes, à défi afin de lutter contre l'isolement et favoriser le sentiment d'appartenance
- des projets intergénérationnels (p. ex. ateliers de lecture avec les enfants, jardinage, les récits d'antan, etc.).

**Séance ordinaire du 17 novembre 2016**

En plus des cotisations, dons et autres recettes, l'association perçoit une subvention communale de l'ordre de Fr. 143'000.-.

VIVA fait régulièrement des conférences thématiques et participe aussi à des formations.

**15) COMMISSION CONJOINTE DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET SOCIALE  
Séance du 2 novembre 2016 – Rapporteur : Mme Virginie GLASSEY****Planification territoriale de la petite enfance et enfance sur la commune**  
=====

Mme GLASSEY présente le sujet : cette présentation a été réalisée par M. GUÉRITEY avec l'aide de M. DEMIERRE et Mme NAHORY.

Au 15 avril 2016, la commune comptait 31 586 habitants. D'ici 2025, le nombre d'habitants aura augmenté d'environ 10 000 personnes.

En 2019, le quartier de l'Adret va accueillir environ 420 nouveaux habitants, dont environ 51 enfants d'âge scolaire et environ 60 enfants en âge préscolaire qui devront potentiellement bénéficier d'une place en crèche ou en garderie.

Un enfant n'occupe que très rarement une place à 100%. Dès lors, une place en crèche concerne 1,3 enfant. M. RENEVEY précise que la commune a un taux de couverture de 19% et se situe dans la norme supérieure. Cependant, un passage à la catégorie supérieure serait aisé. Toutefois, il rappelle que 300 demandes ne peuvent pas être satisfaites chaque année. M. RENEVEY souhaiterait idéalement que le taux de couverture soit au-dessus de 20%, tout en étant conscient de la répercussion financière engendrée. Une projection pour l'année 2025, tout en conservant le taux de 20%, demanderait de créer 118 places en crèches publiques.

M. GUERITEY évoque plusieurs plans de quartier susceptibles d'accueillir des crèches comme l'Adret, le PLQ Semailles où la commune possède au chemin des Rambossons une villa qui sera détruite car une demande de construire va bientôt être déposée, ainsi que le PLQ Bac-Maisonnettes où la commune possède un immeuble. Selon M. GUERITEY, certains rez-de-chaussée seront dévolus à l'activité et à l'implantation d'une crèche envisagée pour 2025, pour un taux de 20%.

Dès lors, 166 places de crèche pourraient exister sur la commune d'ici 2025.

**16) COMMISSION DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE – Séance du 2 novembre 2016  
Rapporteur : Mme Corinne GACHET CREFFIELD****a) Point de situation sur la réouverture du PLQ Semailles développé par l'association Les Passereaux**  
=====

Mme GACHET CREFFIELD présente le sujet : au niveau du PDQ communal, il est prévu une zone verte ainsi que de la mobilité douce sur le chemin des Rambossons. Ce point est primordial d'autant plus si une des parcelles est dévolue au parascolaire et à une garderie. Sur

## Séance ordinaire du 17 novembre 2016

ce PLQ, la commune dispose de 752 m2 de surface brute. En plus des propriétaires privés, le canton est également propriétaire d'une parcelle.

L'association des Passereaux travaille d'arrache-pied sur le projet. Un cahier des charges doit maintenant être établi et l'étude de faisabilité devrait être terminée pour janvier 2017.

Si aucune solution n'est finalement trouvée, c'est le PLQ actuel qui entrera en force. M. BONFANTI conclut en disant que ce PLQ est un projet pilote pour l'Etat car il permettra de tester si un groupement de propriétaires a la volonté et le temps de mettre en œuvre un projet de cette dimension.

### c) Divers

=====

Mme GACHET CREFFIELD présente le sujet : pour répondre à un commissaire, M. BONFANTI nous informe que c'est au chemin du Bac que vont se construire des logements d'accueil pour réfugiés sur un terrain de l'Etat. Une séance d'information est prévue pour les habitants le 22 novembre à 20h00 à la salle du Petit-Lancy.

M. BONFANTI nous informe que depuis le début de la législature, la commune a eu 20 possibilités de préemption. Finalement 65 % des terrains concernés ont été acquis par des promoteurs privés et 35 % par des fondations publiques. La Ville de Lancy a reçu également trois propositions de vente spontanées de la part de privés mais que la commune a refusées. Le Conseil administratif étudie actuellement de potentielles acquisitions de terrains faisant partie de PLQ. Concernant l'acquisition de la parcelle Aubert, une commission conjointe finances et aménagement aura lieu en janvier afin de traiter de cela.

Le président de la commission nous informe que la loi d'investissement sur le projet d'agglomération No2 a été votée par le Grand Conseil. Elle comprend la création d'une piste cyclable sur le pont de Lancy. Toutefois, il ne s'agit pas exactement de l'agrandissement du pont par la voie de bus, comme cela avait été négocié dans l'accord avec le Conseil d'Etat.

Concernant le projet No 1, l'étude de la passerelle Eugène-Lance est prévue pour 2019 et sa réalisation pour 2022.

## 17) RESOLUTION POUR UNE ACCESSIBILITE CONCERTEE ET COHERENTE AU QUARTIER DES SEMAILLES

---

*Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux,*

*Dans le cadre du prolongement du tram 15 qui reliera le quartier des Palettes à la gare de St-Julien-en-Genevois, en passant par l'avenue Curé-Baud, la route de Base et les Cherpines, sept variantes de circulation pour le quartier des Semailles ont été étudiées par la Direction Générale des Transports (DGT) et présentées ce printemps aux autorités municipales de Lancy.*

*Le 19 mai 2016, le conseil municipal de Lancy s'est prononcé à l'unanimité pour la 3<sup>ème</sup> variante modifiée (dite variante « 3bis »), qui comprend un carrefour à feu, permettant à la fois de maintenir une vitesse commerciale suffisante pour le tram, de respecter le Plan Directeur de Quartier des Semailles en vigueur, de limiter la circulation aux abords de l'école en Sauvy, et de réserver le chemin des Rambossons à la mobilité douce (dont un projet urbain bordant ce*

**Séance ordinaire du 17 novembre 2016**

*chemin comprend une crèche et un restaurant scolaire). Ainsi, l'entrée et la sortie du quartier des Semailles seraient possibles par le chemin des Palettes et par le chemin Emile-Paquin.*

*Or, malgré l'avis unanime du Conseil municipal et du Conseil administratif de Lancy et la pertinence de cette solution, le projet d'accessibilité retenu par la DGT et prochainement soumis à enquête publique propose une autre variante, dite « 0 », qui propose une fermeture à la circulation du chemin des Semailles depuis et vers le chemin des Palettes, et un maintien de la circulation sur le chemin des Rambossons (sens de circulation inversé). Cette solution impliquera un report de trafic important sur l'avenue Curé-Baud, devant l'école en Sauvy, rendant dangereux l'accès à l'école pour les élèves, et compliquera énormément l'accès au quartier des Semailles, qui doit accueillir un fort développement urbain ces prochaines années.*

*Ainsi, le Conseil administratif doit pouvoir agir avec le soutien du Conseil municipal pour permettre la réalisation d'une accessibilité concertée et cohérente au quartier des Semailles, qui concilie les intérêts des usagers des transports publics (satisfaction de la demande) et des habitants (accessibilité au quartier), permet de limiter les problématiques de circulation aux abords de l'école En-Sauvy et respecte le Plan Directeur de Quartier en vigueur.*

*Pour ces motifs, le Conseil municipal de Lancy*

**déclare :**

- *Soutenir la variante 3bis d'accessibilité au quartier des Semailles, telle que décrite ci-dessus ;*
- *Demander à la Direction Générale des Transports de modifier le projet, pour permettre la réalisation de cette variante 3bis ;*
- *Demander au Conseil administratif de tout mettre en œuvre pour obtenir la réalisation de la variante 3bis souhaitée par la commune de Lancy ;*
- *Le cas échéant, de faire opposition au projet lors de l'enquête publique ;*

*Pour la commission de l'aménagement du territoire  
Nicolas Clémence, Président*

M. CLEMENCE : vous avez reçu cette semaine, via vos chefs de groupe, cette résolution, que vous avez également trouvée sur vos places. Cette résolution fait suite au vote de ce Conseil le 19 mai dernier sur la variante 3bis pour l'accessibilité au quartier des Semailles.

M. VINCENT : je mets au vote cette résolution.

***La résolution est acceptée à l'unanimité, soit par 30 oui, 0 non, 0 abstention.***

M. BONFANTI : je vous remercie pour le vote de cette résolution qui va dans le sens des actions entreprises par le Conseil administratif depuis maintenant 18 mois.

Depuis le début de la législature, le Conseil administratif n'a cessé de demander des informations sur les accès futurs au quartier des Semailles. La Direction générale des transports a toujours tergiversé par rapport à cela et n'a pas souhaité nous donner les informations le plus rapidement possible.

Nous ne sommes pas opposés à la prolongation du tram qui ira jusqu'à St-Julien et diminuer le nombre de voitures sur la chaussée, mais le Conseil administratif est choqué du comportement du Conseil d'Etat en charge de la mobilité et notamment la Direction générale des Transports.

## Séance ordinaire du 17 novembre 2016

La décision du Conseil d'Etat de présenter une variante qui empêche l'accès du quartier des Semailles par le chemin des Palettes est en totale contradiction avec le Plan directeur de quartier pourtant validé par le Conseil d'Etat il y a quelques années.

Le choix du Conseil d'Etat, s'il est validé par l'Office Fédéral des Transports, aura pour conséquence une baisse de la qualité de vie dans ce quartier, nous en sommes convaincus.

En effet, la proposition du Conseil d'Etat de faire du chemin des Rambossons une entrée dans le quartier des Semailles, alors que ce chemin devait être dédié à de la mobilité douce est incompréhensible.

Sur ce chemin, seront construits une garderie, un restaurant scolaire, ainsi que des activités parascolaires qui verront le jour dans quelques années. Il est donc pour nous incompréhensible que l'on veuille faire passer des véhicules à proximité d'activités qui doivent recevoir des enfants dans quelques années, alors que l'accès actuel est logique et permettrait d'éviter ce genre de tracasseries par la suite.

Si ce choix du Conseil d'Etat devait être confirmé par l'autorité fédérale, nous n'aurions pas d'autres choix que de faire opposition à ce projet lors de l'enquête publique.

A savoir aussi que cette semaine, nous avons reçu un courrier de Luc BARTHASSAT qui ne comprendrait pas notre opposition à ce projet lors de l'enquête publique, alors que, depuis le début, nous lui expliquons que nous souhaitons que l'accès au quartier des Semailles par le chemin des Palettes puisse continuer à être ouvert ; il est au courant de cela depuis le début, mais il fait mine de ne pas le savoir.

### 18) COMMISSION DES FINANCES ET DU LOGEMENT – Séance du 7 novembre 2016 Rapporteur : M. Jean-Daniel REYMOND

---

#### a) Présentation du RIE III (projet du Conseil d'Etat)

=====

M. REYMOND présente le sujet : les tenants et les aboutissants du projet de réforme de la fiscalité des entreprises sont présentés à la commission par M. LORENZINI. Le Conseil d'Etat devrait déposer un projet de loi devant le Grand Conseil en cette fin d'année. Projet de loi qui fera vraisemblablement l'objet d'un référendum. L'intention est une entrée en vigueur en 2018 et une mise en application en 2019, simultanément au projet fédéral.

RIE III implique que toutes les entreprises seront imposées au taux unique de 13.49%. Comme les entreprises non soumises à un statut particulier sont sujettes actuellement à un taux de 24%, il en découle évidemment une baisse de revenu fiscal pour les communes et l'Etat. La perte totale est estimée à 570 million dont 111 million pour les communes.

Le taux de 13.49% permet de répondre à la pression internationale (un taux unique) mais aussi, compte tenu de la taxe professionnelle qui devrait être maintenue, d'éviter une concurrence fiscale avec le canton de Vaud.

Afin de compenser partiellement les pertes fiscales, des mesures d'accompagnement sont proposées pour un montant de 229 millions.



**Séance ordinaire du 17 novembre 2016**

Le Conseil d'Etat estime que la perte fiscale sera passagère et que RIE III aura un effet positif sur le dynamisme de l'économie locale à plus long terme. Il propose par conséquent de suspendre le mécanisme de frein au déficit durant 5 ans, les budgets des communes pourront être déficitaires. Cet assouplissement permettra de faciliter la transition en attendant que les effets bénéfiques puissent être observés. Cependant, le frein à l'endettement, lui, ne serait pas supprimé, ce qui rend la mesure d'assouplissement dangereuse si l'équilibre ne revient pas après 5 ans comme escompté.

La proposition de pouvoir constituer des réserves n'a pas été retenue par les communes genevoises.

Au niveau de la commune de Lancy, une perte estimée annuelle est de l'ordre de 5 millions.

Pour une vue complète concernant RIE III, il est conseillé de consulter le site de l'Etat de Genève ou celui de la FER.

**b) Présentation du plan quadriennal pour Lancy**  
=====

M. REYMOND présente le sujet : le Conseil administratif a demandé au service financier d'établir un plan quadriennal 2018-2021. Une projection des charges et des revenus est présentée. Le budget 2018 prévoit un résultat positif, mais dès 2019, à cause de RIE III, la commune plonge dans les chiffres négatifs.

Le plan prévoit une augmentation des charges en fonction des nouvelles prestations déjà anticipées. Les charges passent de 117 millions en 2018 à 129 millions en 2021. Au niveau des recettes, la perte fiscale due à RIE III n'est pas compensée par l'impôt sur les personnes physiques et cela malgré l'augmentation prévue de la population.

Dans cette perspective, la stratégie du Conseil administratif prévoit d'organiser des mesures d'économies pour les prochains budgets. D'autre part, une hausse du centime additionnel est envisagée. Les calculs ont été effectués avec 2 centimes supplémentaires, mais une hausse de 1 ou même de 1.5 centime est aussi une possibilité imaginée. Il est rappelé qu'une hausse du centime n'affecte pas seulement les personnes physiques mais aussi les personnes morales.

**c) Divers**  
=====

M. REYMOND présente le sujet : le Conseiller administratif remet à la commission un document expliquant la tarification des parkings sur la commune de Lancy pour répondre à une demande soumise lors d'une précédente séance.

Suite à une remarque faite durant le précédent Conseil municipal, concernant le temps réservé à l'examen du budget 2017, le président de la commission rappelle que le budget a été discuté en plusieurs étapes et que la première version a été présentée au mois de juin déjà.

**Séance ordinaire du 17 novembre 2016****19) PROPOSITIONS INDIVIDUELLES ET QUESTIONS**

---

M. MAUGUÉ : je me permets de revenir encore une fois à la charge avec la circulation des véhicules de chantier sur le chemin Pierre-Longue. Cela suscite un certain nombre d'émotions auprès des habitants. J'ai un voisin, architecte d'une commune du canton, qui est absolument effaré et stupéfait de ce qu'il se passe dans ce chemin.

Pour mémoire, il fait 4m40 de large, des camions de trois ou quatre essieux circulent des dizaines de fois par jour, aux heures où des enfants vont à l'école. Cette situation est extrêmement préoccupante et dangereuse.

La commune avait écrit à l'époque qu'il s'agissait de réaliser un cheminement sécurisé pour les piétons, il n'en est rien, il s'agit d'une très faible portion, d'ailleurs les barrières pour protéger les piétons tombent, ne sont plus en place. Il avait été aussi indiqué dans le courrier de la commune que l'accès au chantier se ferait exclusivement par la contre-route et qu'aucun véhicule ne serait autorisé sur le chemin de Pierre-Longue : ce n'est absolument pas le cas, l'accès au chantier d'ailleurs se réalise exclusivement par le chemin de Pierre-Longue.

Ma question : que fait la commune pour remédier à cette situation et pour faire en sorte que les entreprises qui œuvrent sur ce chantier respectent ce qui avait été convenu ? Je rappelle que le courrier de l'époque avait été aussi adressé à l'entreprise Catelli qui fait les travaux sur la parcelle concernée.

M. COUTO : il y a une chose que je ne comprends pas par rapport à Lancy TV, par rapport au nom de domaine, qui est apparemment au nom de Charles CLEMENT et qui a un service technique chez quelqu'un en France. Cela depuis le 23 mars 2010. Même si la commune n'a pas un contact direct avec Lancy TV, elle en a eu précédemment, ce serait éventuellement plus logique que le nom du domaine soit au nom de la Fondation qui subventionne Lancy TV parce que si un jour il y a quelque chose par rapport au site web, le propriétaire du site en question, lancytv.ch, c'est M. Charles CLEMENT, et pas la Ville de Lancy ou une institution liée à la Ville de Lancy. Je ne comprends pas pourquoi c'est à ce nom.

M. REOLON : je reviens encore sur le chemin de la Colline. Est-il possible de mettre les places blanches en places bleues parce que je n'arrête pas de recevoir des réclamations des habitants. Certaines personnes qui habitent par-là disent que c'est un P+R sauvage. On sait que normalement, les véhicules doivent être déplacés toutes les 75 heures selon la loi sur la circulation et le stationnement, mais certains véhicules sont là depuis des mois, ils ne bougent pas. Il serait grand temps de demander au DETA, si jamais ils n'ont pas la peinture, je peux cotiser et leur fournir la peinture bleue et tracer ces lignes bleues, car il n'est pas normal que des gens paient un abonnement de Fr. 200.— par mois et que d'autres profitent, surtout des entreprises.

M. VINCENT : je ferai une extension aux propos de M. REOLON par rapport au chemin des Verjus, le problème semble similaire.

M. LORENZINI : par rapport à la problématique sécuritaire évoquée pour la route du Grand-Lancy et le chemin de Pierre-Longue, c'est délicat parce que comme je l'ai déjà expliqué, la route du Grand-Lancy est une route cantonale. Donc on a à nouveau adressé un courrier, je vous en enverrai une copie, à l'Etat de Genève, pour régler un certain nombre de questions.

## Séance ordinaire du 17 novembre 2016

Après, il s'avère que le chemin de Pierre-Longue, lui, est communal, mais il est aussi vrai que les mesures liées à l'organisation d'un chantier sont du ressort du Canton, du DALE dans le cas présent, qui doit faire respecter l'autorisation de construire qui définit le mode de réalisation du chantier, notamment l'entrée du chantier, s'il est défini qu'elle se fait sur la contre-route du Grand-Lancy, il n'y a pas de raisons que ce soit le chemin de Pierre-Longue qui soit utilisé.

On va réintervenir par rapport à cet aspect lié au chantier, mais en ce qui concerne la sécurité de la route du Grand-Lancy, je répète que l'on fait des demandes réitérées au Canton, malheureusement on n'est pas sur notre domaine communal.

Concernant le chemin de la Colline, ce dernier ne fait pas partie de la zone bleue, il fait partie de la demande que nous avons initiée il y a quelques mois de l'agrandissement des zones bleues de Lancy, vous savez qu'il y a deux zones bleues à Lancy, une au Grand et une au Petit- et il y a quelques zones frontière qui ne sont pas incluses dans cette zone et le chemin de la Colline fait partie de ce projet pour être inclus dans la zone bleue.

Donc, pour le moment, il a un statut particulier, les cases sont peintes en blanc et l'on va remédier à cette situation en créant un certain nombre de places bleues supplémentaires, qui permettront notamment aux habitants qui se situent le long de la route du Grand-Lancy, à Sous-Bois ou au chemin de la Colline, de pouvoir utiliser ces places qui passeront dès lors en zone bleue. Il y aura toujours une zone, plus haut dans le chemin de la Colline, qui restera probablement lui en zone blanche. Donc, on aura une mixité sur ce chemin.

Je vous propose que lors d'une prochaine Commission de la sécurité, je pense que c'est elle qui s'est occupé de cela à l'époque, la présentation puisse être faite de ces modifications des zones bleues de Lancy parce qu'il y a d'autres quartiers ou de petites zones qui sont concernées par ces ajustements.

M. BONFANTI : je félicite M. COUTO pour l'enquête qu'il a réalisée par rapport au nom de domaine de Lancy TV. Je n'ai pas de réponse à donner, je peux peut-être conseiller de prendre directement contact avec la fondation, je vous rappelle que la fondation est indépendante et que je ne peux malheureusement pas lui demander de faire des modifications à ce niveau-là, c'est la fondation qui a déterminé le mandataire et c'est la fondation qui décide ce qu'elle souhaite faire avec le mandataire. Vous pouvez peut-être lui écrire directement pour savoir ce qu'il en est.

M. LORENZINI : quelques mots sur le parcours de M. Roger GOLAY.

M. Roger GOLAY est entré au Conseil municipal le 4 juin 2007, il a siégé à la Commission des finances de 2007 à 2016, à celle de la sécurité de 2007 à 2011, à la Commission d'exploitation du stade Lancy-Florimont de 2007 à 2010, à la Fondation communale immobilière de Lancy de 2010 à 2015, à la Commission des travaux et constructions de 2011 à 2015, à la Commission de la culture de 2015 à 2016, au Bureau comme vice-président du Conseil municipal en 2011, puis en tant que Président du Conseil municipal en 2012.

Voilà pour le volet politique communal, mais on retiendra également que Roger GOLAY a présidé le parti MCG durant plusieurs années et l'on peut imaginer la tâche de travail que cela peut représenter ; et surtout, comme il l'a dit dans sa lettre de démission, il est Conseiller national depuis quelques années et à ce titre, il fait partie des quelques conseillers nationaux lancéens que nous avons eus et que nous avons encore.

Je relèverai encore une petite note plus personnelle : Roger GOLAY a également été candidat au Conseil administratif ; c'est à ce titre que j'ai appris à le connaître plus personnellement puisque nous étions tous deux candidats et je peux vous dire qu'il a été un candidat tout à fait

**Séance ordinaire du 17 novembre 2016**

fair-play dans sa campagne. Je l'en remercie car j'avais de grandes craintes en commençant cette campagne, mais je dois dire que les choses se sont passées avec fair-play et une réciprocité dans les propos qui font que rien n'a dérapé, tout s'est très bien passé. J'ai beaucoup apprécié cette période électorale et les quelques mois que j'ai eu à le côtoyer au sein du Conseil municipal.

Nous avons une petite attention à lui remettre pour marquer ces années au sein du Conseil municipal.

M. GOLAY : merci M. le Maire. Je vous remercie tous. Je ne veux pas m'étendre trop longtemps, Je n'ai pas pris la parole ce soir déjà pour ne pas énerver la galerie et que l'on se réjouisse de mon départ !

Sachez que je pars avec un brin d'émotion, parce que j'ai beaucoup apprécié les échanges que nous avons tous pu avoir ensemble. Je pense que nous partageons tous la même conviction d'être dans ce Conseil : c'est le bien-être de nos concitoyens lancéens et si l'on a des débats, ils sont politiques, ce ne sont pas des débats de personnes. Par rapport à cela, même si l'on a été concurrent, soyons un peu spirituel, il y a des voies qui sont impénétrables, celle du Conseil administratif l'était pour moi, le Tout-puissant a peut-être estimé que j'étais trop bon pour être là !

Je crois qu'on a de la chance d'avoir des gens comme vous qui sont engagés comme le Conseil administratif, le Bureau, et le public, il ne faut pas l'oublier, car même si on ne fait pas guichet fermé à chaque séance, vous êtes toujours là pour nous soutenir. C'est important pour les conseillers municipaux d'avoir ce soutien, car on montre aussi un intérêt pour la commune et il y a un retour de la part du public, je pense que c'est de bon aloi et c'est vraiment quelque chose qui est bon de part et d'autre.

Je vous quitte avec un grand regret, j'ai cette charge de conseiller national, je suis environ 160 jours loin de la commune, ce n'est pas possible et ce n'est pas correct de ma part de siéger ici et d'avoir autant d'absences. C'est pour cela que j'ai pris cette décision de vous quitter malheureusement, mais on aura l'occasion de se rencontrer à nouveau par les différentes manifestations qu'il y a sur la commune, je m'en réjouis par avance.

Il y a un apéritif au carnotzet prévu tout à l'heure où tout le monde est invité.

M. VINCENT : je clos cette séance plénière et vous souhaite une bonne soirée.

La séance est levée à 21h40

**La Secrétaire :**

**Olga VILLARRUBIA**

**Le Président :**

**Cédric VINCENT**

**Séance ordinaire du 17 novembre 2016**

**QUESTIONS DU PUBLIC**

---

Mme BEUN (ALMA) : cette question concerne l'enquête publique sur Lancy-Sud, le tram. Nous sommes toujours en attente de la parution de cette enquête publique. On nous avait dit septembre, on nous avait dit octobre, maintenant on est au mois de novembre et toujours rien. Etes-vous au courant de quelque chose qui pourrait se passer concernant cette enquête publique, pour savoir ce que l'on peut faire ?

M. BONFANTI : nous avons enfin reçu la lettre concernant l'enquête publique, donc elle sera mise dans le Feuille d'avis officielle assez rapidement, mais nous devons y travailler. Vous aurez votre réponse à ce moment-là.